



France SERVICES

Entre internet et vous, la connexion ne passe pas ? Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Antenne de Guipry-Messac 02 99 34 74 94 / fs.guipry-messac@vallonsdehautebretagne.fr

France services de Val d'Anast 02 99 92 46 99 / fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr

ÉLECTIONS 2021

Les élections départementales et régionales, se dérouleront les **dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8 h à 18 h** dans la **salle Gordini**.

Suite aux contraintes sanitaires, merci de venir sans accompagnants sauf si nécessaire. Le port du masque sera obligatoire, n'oubliez pas également de vous munir d'un crayon.

MANIFESTATIONS

- 19 et 20 juin—Super Motard
- 25 juin—La Speed Lohéacienne
- 26 et 27 juin—Courses contre la maladie de Charcot
- 3 juillet—Lohéac en fête
- 11 juillet—Trophée de Bretagne Karting
- 18 juillet—Slalom Auto
- 23 juillet—Course Cycliste

Le maintien des manifestations se fera en fonction de la crise sanitaire.

LES ECLUSES

Afin d'améliorer la sécurité et agir sur la vitesse excessive, la mairie a décidé de réaliser un test avec la mise en place d'écluses.

Le test d'implantation d'écluses se poursuit avec une mise en place provisoire cette fois rue du Stade et rue Saint-André depuis le 20 mai, pour un mois.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dans le cadre du dispositif "Argent de poche" mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté, la commune propose une mission de 12 heures rémunérées 75 €.

Sont concernés par le dispositif, les jeunes qui ont entre **16 et 18 ans non révolu**.

Il s'agit de diverses missions qui seront exercées au sein du service technique, du ménage, (...) et qui se dérouleront du 19 au 23 juillet 2021.

Les candidatures sont à déposer en Mairie.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Le conseil municipal félicite les récipiendaires à qui une médaille d'honneur du travail a été décernée :

Argent : M. LESOUEF Gaël—Mme REINHARD Annegret

Or : M. JOUADE Philippe

TERRAIN COMMUNAL À VENDRE

Des terrains communaux en cours de viabilisation sont disponibles. Les lots sont situés rue de l'Avenir dans le lotissement de la Lande de la Cour Neuve.

Pour tous renseignements, merci de contacter la Mairie au 02.99.34.10.20. ou par mail à mairie.loheac@orange.fr

CONCOURS PHOTO

Les trois réseaux "Communes du Patrimoine Rural", "Petites Cités de Caractère®" et "Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques" de Bretagne, organisent la 3e édition du concours photo "Objectif Patrimoines" **du 14 mai au 31 août 2021**, dont le thème est **"photographiez les patrimoines dans les 91 cités labellisées de Bretagne"**.

Ce concours photo est ouvert uniquement aux photographes amateurs et comporte une catégorie enfant (-15 ans) et adulte (+15ans).

Pour participer rendez-vous sur le site <http://patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo/> où vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription et le règlement.

30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury, selon les critères suivants : la qualité, la force et l'originalité des photos ainsi que le respect du thème : les patrimoines dans les 91 cités labellisées. Elles seront valorisées par une exposition virtuelle sur le site www.patrimoines-de-bretagne.fr A vos appareils!



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FEVRIER

FINANCES : Contrat location copieurs

Après consultation des devis comparatifs, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Sharp pour un contrat de location d'une durée de 20 trimestres.

FINANCES : Adhésion aux associations 2021

Bénéficiaires	Montants
Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	273.88 €
Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	101.00 €
Villes et villages fleuris	90.00 €
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	1002.00 €

FINANCES : Demande de subvention ASK

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 6 225 € en lieu et place du montant de 5 000 € accordé par la délibération 96-20, et de préciser que l'octroi de subvention annuelle pour l'ASK sera gelé durant 5 ans, soit jusqu'à 2025 inclus

TRAVAUX: Construction et habilitation d'un équipement sportif

Une modification de prestation a été demandée, à savoir la fourniture et la pose sur bac ventilation de 125 sur bac acier (VMC) Cette prestation génère une plus-value de 155.00 € HT au lot n°3. Le conseil municipal, décide de valider l'avenant n°1 Couverture ROBIN.

URBANISME : Droit de préemption urbain

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des biens suivant :

- Terrain bâti – ZE 23 et ZE 24 – 6 rue du stade – 11a48ca
- Terrain non bâti – ZC 17p – 20 rue du Manoir – 8a29ca

Le conseil municipal, décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

ASSAINISSEMENT : Validation devis SAUR

La SAUR a alerté la commune fin 2020 sur la disparition prochaine du système de communication filaire en place actuellement sur le site des lagunes.

Il serait nécessaire de le remplacer par une communication GSM pour un coût de 5 040,00 € HT.

Par ailleurs, un devis de 1 115.00 € HT, concernant la surveillance du trop-plein du poste des lagunes nous a été transmis. Ce suivi est imposé par la Police de l'eau,

Les deux opérations ne peuvent être dissociées. Le conseil municipal décide de valider les devis de la SAUR concernant le suivi du trop-plein du poste des lagunes et la modification du système de télétransmission.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Dérogation des rythmes scolaires

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la conservation des rythmes scolaires actuels sur 4 jours pour les 3 années à venir :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45-12h / 14h – 16h45

AFFAIRES SCOLAIRES :

Dérogation inscription

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la demande d'inscription scolaire dérogatoire en PS à la rentrée 2021 d'un enfant domicilié au village Le Clos Relis. Village en-dehors du périmètre défini de prise en charge financière par Guipry-Messac.

**Contexte : situation exceptionnelle liée à l'effectif des Panvolettes à la rentrée scolaire prochaine et à la proximité du village concerné vis-à-vis de la commune de Lohéac*

FINANCES :

Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

Le montant total des crédits de dépenses réelles d'investissement sur opération d'équipement du budget de l'exercice 2020 du budget assainissement s'élève à 165 435.42 € (hors opérations d'ordre et emprunts). Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2021, sera donc de 41 358.85€ (25% du montant précité).

Le conseil municipal décide, de liquider et mandater les dépenses d'investissement

SÉANCE DU 19 MARS 2021

FINANCES : Budget principal

Le conseil municipal décide d'adopter et de voter le compte administratif du budget principal 2020.

FINANCES : Budget assainissement

Le conseil municipal décide d'adopter et de voter le compte administratif du budget assainissement 2020.

FINANCES : Budget lotissement

Le conseil municipal décide d'adopter et de voter le compte administratif du budget lotissement 2020.

FINANCE S: Refus admission en non valeur taxe urbanisme

La DRFIP a transmis une proposition d'admission en non-valeur concernant une taxe d'urbanisme d'une SCI pour un montant de 579.92 € (338 € initialement sans les intérêts).

Les titulaires de la dette n'ayant pas quitté la commune, il est proposé de refuser cette proposition d'admission en non-valeur. Le conseil municipal décide de refuser l'admission en non-valeur.

SCOLAIRE : Contribution école Saint Sauveur

Le conseil municipal décide de valider le montant de la contribution 2021 octroyé à l'école Saint Sauveur qui s'élève à 32 865,50 euros.

SCOLAIRE : Participation des communes de résidence

Pour 2021, le conseil municipal doit arrêter par délibération le coût par élève, selon qu'il relève de la maternelle ou de l'élémentaire. Soit :

- coût élève de maternelle1 245.64 €
- coût élève d'élémentaire 236.97 €

Le conseil municipal, décide de valider le montant de la participation des communes de résidence pour l'année 2021

TOURISME: Accueil sur Lohéac

Le conseil municipal émet le vœu d'accueillir l'Office de Tourisme de Vallons de Haute Bretagne communauté sur notre commune.

VIE ASSOCIATIVE: Subvention aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 aux associations:

ASSOCIATIONS	2021 Proposition
LALAC	400.00
ASSOCIATION COMMERCANTS	150.00 (si manif)
CLUB DES RETRAITES	Pas de demande
ECOLE PUBLIQUE	1440.00
ECOLE PRIVEE	1280.00
REVEIL LOHEAC FOOT	1800.00
ASK	suspension
MALADIE DE CHARCOT	400.00 (si manif)
ANCIENS COMBATTANTS	200.00
AICA	300.00
SECTION GYM	Pas de demande
VROUM VROUM	250.00
LES LOHEA'CHIENS	200.00
FNATH	50.00
TAEKWONDO	Pas de demande
SUPERMOTARD	200.00
MJC	300.00
SECOURS CATHOLIQUE	50.00
COMITE DES FETES	1000.00
TELETHON	350.00 (si manif)

TRAVAUX: Lotissement de la Cour Neuve

Le conseil municipal décide de valider le devis du SDE 35 concernant les travaux sur le réseau électrique du lotissement pour un coût total estimé à 30 340.07 € avec un reste à charge pour la commune de 18 204,04€.

TRAVAUX: Rénovation énergétique et accessibilité salle gordini

Le conseil municipal valide le projet de rénovation.

TRAVAUX: Aménagement sécurité

Le conseil municipal valide le projet de test d'écluses afin d'améliorer la sécurité Rue st André, Rue du Stade, Rue de la Cour Neuve.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2021

FINANCES : Budget Primitif 2021

Les investissements prévus :

- Bureau information tourisme : Mobilier, signalétique et divers
- Equipement sportif
- Chemin piétonnier Saint-André (trottoir)
- Ecluses Rue St André, rue du Stade, rue de la Cour Neuve
- Logement communal 3 clos Saint-André (changement de 2 velux)
- Rénovation énergétique et accessibilité Salle Gordini :

Les investissements envisagés (par priorité) :

- 1 – Films occultants école
- 2 – Sonorisation église
- 3- Modification PLU
- 4– Entretien des routes
- 5 – Réseau Orange pour le service technique
- 6 – Panneaux signalétique village
- 7 – Organigramme clés vestiaires–atelier–mairie
- 8 – Aménagement paysager Mairie
- 9 – Robots tonte pelouse du stade.

Emprunts restants

Un point est fait sur les emprunts restants

Le conseil municipal décide d'approuver l'ensemble des budgets primitifs 2021.

FINANCES : Taux d'imposition sur les ménages

M Raphalen, Conseiller décideur local, est venu en mairie expliquer les évolutions fiscales entraînées par la suppression de la taxe d'habitation .

Jusqu'à présent, une taxe sur le foncier bâti était versée au Conseil Départemental. Aujourd'hui, cette taxe sera collectée par la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

FINANCES: Tarification restauration scolaire

Le conseil municipal décide de ne pas modifier la tarification du restaurant scolaire pour l'année 2021/2022.

A savoir 4,30 €/repas pour les enfants hors commune et 4,00 €/repas pour les enfants résident Lohéac (tarif subventionné à hauteur de 0,30 € pour les Lohéaciens)

FINANCES : Tarification garderie

Le conseil municipal décide de ne pas modifier la tarification de la garderie municipale pour l'année scolaire 2021/2022.

A savoir 2,40 € pour les enfants hors commune et 2,10 € pour les enfants résident Lohéac (tarif subventionné à hauteur de 0,30 € pour les Lohéaciens)

URBANISME : Droit de préemption urbain

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

- Terrain bâti – E 22, E 23 et E 262 – 34, rue de la Poste – 387 m2, 149 m2, 3 m2

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide de renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur le dossier présenté ci-dessus

ASSAINISSEMENT : Redevance assainissement

La tarification n'a pas évoluée depuis 2013 : Abonnement annuel : 64 € avec une part variable : 1,30 € / m³

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la redevance Assainissement en 2022.